

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 décembre 2004 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et M. Daniel B. Bisson, tous commissaires formant quorum, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Robert Phaneuf, rég. serv. ress. mat., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj. et Mona Bellefleur, rég. serv. aff. corp. et comm., ainsi que Mmes Paola De Monte et Lise Landry, commissaires.

M. Normand Lemay a prévenu de son absence

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-041214-1131

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2004.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-041214-1132

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Entente de principe – Ville de Deux-Montagnes;
5. Addenda au protocole d'entente – Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
6. Addenda au protocole d'entente – Ville de Boisbriand;
7. Travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes : nomination des professionnels;

8. Services alimentaires à l'école secondaire Hubert-Maisonneuve :
 - 8.1 Annulation d'un contrat;
 - 8.2 Adjudication d'un contrat de service de cantine;
9. Rapport de probation de gestionnaire;
 - 9.1 Entente avec GM;
10. Suivi au comité plénier sur les séances du comité exécutif.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

ENTENTE DE PRINCIPE – VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CE-041214-1133

ATTENDU la demande de la Ville de Deux-Montagnes, qui souhaite procéder aux travaux suivants sur les terrains de la polyvalente Deux-Montagnes :

- Réfection de l'actuel terrain de football et de la piste et pelouse;
- aménagement de deux terrains de soccer à la place de l'actuel champ de balle;
- installation de l'éclairage adéquat pour certains espaces de jeux;
- aménagement d'un terrain de mini-soccer près du stationnement d'autobus;
- aménagement d'un chalet de services à l'usage des équipes sportives, lequel abritera également la « Maison des jeunes » de Deux-Montagnes;

ATTENDU qu'en conséquence, la Ville de Deux-Montagnes souhaite garantir son droit d'utilisation desdits aménagements pour une période de 25 ans;

ATTENDU que les investissements prévus par la Ville de Deux-Montagnes sont évalués à 1 450 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Deux-Montagnes assumera l'entretien desdits aménagements;

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement et de la direction de la polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU que la direction du service des ressources matérielles, la direction du service des affaires corporatives et la direction générale recommandent la réalisation d'un tel projet;

Il est proposé par M. Claude D'Amour

D'AUTORISER la Ville de Deux-Montagnes à procéder auxdits travaux, sous réserve de la présentation des plans détaillés à la direction du service des ressources matérielles;

D'ALLOUER en principe à la Ville de Deux-Montagnes, un droit d'utilisation desdits aménagements pour une période de 25 ans, à l'extérieur des heures d'utilisation par les élèves;

DE MANDATER la direction du service des affaires corporatives et des communications de convenir avec la Ville de Deux-Montagnes d'un protocole d'entente et de le soumettre pour approbation au comité exécutif.

Adopté

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Résolution n° CE-041214-1134

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont adopté, en 1994, un protocole d'entente visant l'échange mutuel de services;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ledit protocole d'entente, afin d'ajouter les conditions de mise en opération de la génératrice installée par la municipalité à l'école secondaire du Harfang, en cas de mesures d'urgence;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'APPROUVER le projet d'addenda n° 3 au protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 107;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit addenda au protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-041214-1135

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-041214-1136

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 15.

TRAVAUX LIÉS AU FLOPAGE D'AMIANTE À LA PDM – NOMINATION DES PROFESSIONNELS

Résolution n° CE-041214-1137

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, en date du 5 mai 2004, d'exécuter des travaux correctifs liés au flopage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux évalués approximativement à 918 139 \$;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires, et plus spécifiquement la grille d'évaluation;

ATTENDU que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes (rés. n° CE-041018-1107);

ATTENDU le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-041012-2041);

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU les propositions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR les professionnels suivants pour les travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes :

En architecture

- François Grenon, Architecte;

En ingénierie mécanique/électricité

- Projeco Associés groupe conseil ltée;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

DE VERSER le rapport du comité de sélection au répertoire des présentes sous la cote 108.

Adopté

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICES ALIMENTAIRES

Résolution n° CE-041214-1138

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Les Soup-er Lunch », représenté par Mme Lynn Stella, afin de desservir l'école secondaire Hubert-Maisonnette pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (rés. n° CE-010821-611 et CE-040323-1003);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Les Soup-er Lunch » de mettre fin, à compter du 22 décembre 2004, au contrat de service de cantine actuellement en vigueur;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE METTRE FIN au contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) du concessionnaire « Les Soup-er Lunch » pour l'école secondaire Hubert-Maisonnette, dès le 22 décembre 2004, et de rescinder partiellement les résolutions n° CE-010821-611 et CE-040323-1003 en ce sens.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE

Résolution n^o CE-041214-1139

ATTENDU les démarches menées afin de trouver des concessionnaires potentiels;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école secondaire Hubert-Maisonneuve;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Mme Brigitte Gendron », afin de desservir l'école secondaire Hubert-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ENTENTE DE PRINCIPE – DOSSIER GM

Résolution n^o CE-041214-1140

ATTENDU la contestation par la compagnie General Motors du Canada Ltée de l'évaluation foncière de son usine de Boisbriand pour les rôles triennaux 1999-2000-2001 et 2002-2003-2004;

ATTENDU l'entente intervenue par la suite entre cette entreprise et la Ville de Boisbriand sur la diminution de la valeur foncière de l'usine en question;

ATTENDU la demande d'intervention présentée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles devant le Tribunal administratif du Québec, afin de faire valoir sa position en regard de la diminution de la valeur foncière de l'usine GM;

ATTENDU le désistement de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles de cette demande d'intervention, intervenu le 10 septembre 2004;

ATTENDU les décisions rendues le 5 octobre dernier dans ces dossiers par le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières (dossiers SAI-Q-056277-9911 et SAI-M-083564-0304);

ATTENDU qu'en vertu de ces décisions, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit rembourser à General Motors du Canada Ltée une somme de 862 176 \$, par suite de la révision à la baisse de l'évaluation foncière imposable depuis 1999;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles devra également verser des intérêts sur les sommes dues sur la base du taux d'intérêt exigé pour les taxes en souffrance, à savoir 15%, ce qui représente une somme additionnelle de 354 458 \$;

ATTENDU les négociations intervenues entre les parties, lesquelles ont conduit General Motors du Canada Ltée à effectuer une proposition en date du 9 décembre, tel qu'il appert du document versé au répertoire des présentes sous la cote 109;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est enregistrée auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada comme organisme de bienfaisance;

ATTENDU que dans son offre de règlement, General Motors du Canada Ltée renonce à une somme de 516 634 \$ au bénéfice de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Iles et ce, sans contrepartie;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale, de la direction du service des affaires corporatives et des communications et de la direction du service des ressources financières;

ATTENDU le pouvoir délégué au comité exécutif d'autoriser ce type d'entente;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ACCEPTER le règlement proposé par General Motors du Canada Ltée, lequel prévoit :

- Le paiement, avant le 18 décembre 2004, d'un montant de 700 000 \$ par chèque à l'ordre de General Motors du Canada Ltée;
- une remise d'un reçu d'impôt pour don de charité, au bénéfice de General Motors du Canada Ltée, pour un montant de 516 634 \$;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté

PROBATION D'UN GESTIONNAIRE

La direction générale dépose son rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que M. Yves Boucher, coordonnateur à la direction du service de la formation générale des jeunes, a accompli cette étape avec succès.

SUIVI AU COMITÉ PLÉNIER SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF Résolution n° CE-041214-1141

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir des périodes de travail permettant au comité exécutif d'étudier les dossiers qui lui sont soumis;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER au besoin en comité plénier, à compter de 18 h, avant les séances ordinaires du comité exécutif, pour préparer les dossiers.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution n° CE-041214-1142

Il est proposé par M. Claude D'Amour

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 25.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général